



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 68 du 30 août 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 17

DÉCISION N° 916/ARM/EMM/MGM

portant création de l'École des apprentis de la Marine.

Du 09 juillet 2024

DÉCISION N° 916/ARM/EMM/MGM portant création de l'École des apprentis de la Marine.

Du 09 juillet 2024

NOR A R M B 2 4 0 1 3 2 7 S

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [642.1.2.2.1.](#)

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le code de la défense et notamment ses articles R. 3121-25 et D. 3121-30 ;

Vu l' [Arrêté N° 1013/ARM/EMM/PS/ORT du 25 juillet 2022 fixant la liste des formations administratives et des organismes relevant du chef d'état-major de la Marine.](#) ;

Vu l'instruction générale [Autre N° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime.](#) ;

Vu l' [Instruction N° 10/ARM/EMM/PS/ORT du 28 mars 2023 relative à la subordination des organismes de formation de la Marine.](#) ;

Vu l' [Instruction N° 99/ARM/EMM/PS/ORT du 12 avril 2023 relative au statut des unités de la Marine et à la désignation au commandement.](#) ;

Vu la décision du 19 septembre 2023 modifiée, portant délégation de signature (état-major des armées) (JO n° 220 du 22 septembre 2023, texte n° 14) ,

Décide :

Article 1^{er}

Création d'une école

À la date du 1^{er} juillet 2025, l'École des apprentis de la Marine est constituée en unité élémentaire de type S2 rattachée à la formation administrative « pôle écoles Méditerranée ». Elle prend l'appellation d' « École des apprentis de la Marine ».

L'École des apprentis de la Marine est placée sous l'autorité organique du directeur du personnel militaire de la Marine (DPMM). Le commandant de l'École des apprentis de la Marine est le commandant de l'École des matelots (ECOMARIN). Il s'agit d'un officier supérieur de la marine, établi dans son commandement par décision du DPMM.

Article 2

Automatisation

Clair libellé de l'unité : École des apprentis de la Marine (EAM)

Code d'identification : 0A7C3UW.

Implantation géographique : Saint-Mandrier

Article 3

Publication

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la Marine,*

François MOREAU.